République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 25 février 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq février, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 6	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Lisa CLARY, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par François ROUVEYROL, Corentin CAPELIER par Charles ALDROVANDI, Robert DEMOLIN par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 5	
Contre : 4	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du PV du Conseil Municipal du samedi 28 janvier 2023 à 18h00

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du samedi 28 janvier 2023,
Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Adopte le procès-verban de la séance du Conseil municipal en date du samedi 28 janvier 2023, ci-joint en annexe.
Fait et délibéré à BARRE DES CEVENNES, les jours, mois et an que dessus.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 07/03/2023

et publié ou notifié
le 07/03/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 07/03/2023
048-214800195-20230225-DE_077_2023-DE